

## Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'Université Ouverte

*Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur :*

### Subvention à l'Université Ouverte

L'Université Ouverte a pour mission d'ouvrir à un large public le potentiel de connaissances de l'Université. Elle s'adresse à toute personne sans considération d'âge ou de diplôme et ne vise qu'à une formation culturelle désintéressée.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires, sous la responsabilité de l'Université de Franche-Comté, garante du niveau et de la rigueur scientifique des activités proposées.

L'offre de cours diversifiée et les divers cycles d'enseignement et de conférences proposés permettent de satisfaire la curiosité d'auditeurs toujours très nombreux.

Le programme des activités décline les thématiques suivantes :

- HUMANITÉS : Histoire, Histoire de l'art, Latin, Littérature, Philosophie, Philosophie-Histoire,
- SCIENCES HUMAINES : Psychologie, Etudes régionales - Franche-Comté,
- CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : Mathématiques, Le Ciel, La Terre, Physique, Médecine et Pharmacie,
- SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES : Droit, Sciences Politiques, Economie,
- LANGUES VIVANTES : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Russe,
- EDUCATION PHYSIQUE : Danses, Claquettes.

Il est proposé de verser une subvention de 15 500 € à l'Université de Franche-Comté à ce titre.

En cas d'accord, la somme de 15 500 € sera prélevée au chapitre 65.23/65731 CS 400.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté pour le fonctionnement de l'Université Ouverte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.*